

## **COMPTE RENDU SIMPLIFIE de la REUNION DU 08/04/2025**

### **Travaux de voirie – programme 2025 -validation de devis**

Sur proposition de la commission voirie et après consultation de l' Agence des Territoires de la Sarthe ( ATESART ), les travaux à réaliser en 2025 sont les suivants :

- Route de la Motte Saye : 7822,77 euros HT
- Chemin de la Petite Touche : 5992,00 euros HT
- Route de la Poterie : 15266,76 euros HT
- Route de la Perdrière : 2142,14 euros HT
- Route des Grandes Landes : 1123,50 euros HT
- Route des Varennes : 25283,03 euros HT

Soit un total de 57630,20 euros HT, qui fait 69156,24 euros TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider ce programme et autorise Monsieur le Maire à signer l' acte d' engagement avec l' entreprise TPPL.

### **Projet d' aménagement sur la RD 54 rue de Luché -validation de devis**

Afin de sécuriser l' entrée du village en venant de Luché, Monsieur le Maire a demandé un projet à ATESART.

Les services du Département ont validé le projet comme suit: réalisation d' une écluse et d' une chicane.

L' entreprise TPPL a fait le devis de cet aménagement qui s' élève à 24548,69 euros HT soit 29458,43 euros TTC

Le Conseil Municipal après délibération valide le devis.

### **Demande de subvention au titre de la dotation du produit des amandes de police**

Le Conseil Municipal sollicite le concours du Département pour une subvention concernant les travaux d' aménagement de sécurité Rue de Luché.

### **Vote des subventions aux associations**

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions aux associations et décide d' attribuer les montants suivants :

Bibliothèque : 2500 euros

L' Union ( montant exceptionnel pour organisations des festivités de mai et août ) : 1400 euros

Amicales des sapeurs-pompiers : 500 euros

Centre de formation des apprentis : 150 euros

Cinéambule : 289,50 euros

Les Sentiers de la Motte 700 euros

MFR Coulans sur Gée 50 euros

MFR Verneuil 300 euros

MFR Noyant villages 50 euros

Amicale des chasseurs 350 euros

Union Nationale des Combattants- AFN : 200 euros

Association Abord'âge 250 euros

Ecole aux étoiles 150 euros

Jardinier Sarthois Cérans-Foulletourte : 150 euros

Autres participations obligatoires :

CCAS : 4500 euros

CNAS : 2500 euros

### **Délibération portant dénomination de l' école**

L' école de Saint Jean de la Motte aura désormais le nom de : « Ecole des 3 moutons »

